ROUBAIX

En chemin de fer

Les ...r et Retour. — Exemples à suivre.

La Chambre de commerce de Cambrai a émis divers vœux relatifs au régime des billets d'aller et retour qu'il serait fort désirable de voir adopter par la Compagnie du Nord.

Elle demande, notamment :

L'unification des délais de retour dans toute la France sur la base des délais les plus longs accordés par les compagnies.

L'augmentation des délais en payant une surtaxe de 5 % par jour jusqu'au prix complet du billet double ;

La délivrance des billets d'aller et retour entre toutes les gares d'un même réseau et entre deux réseaux dans tous les cas où il est délivré des billets de service commun ;

L'autorisation d'un arrêt dans une gare intermédiaire.

Il est à remarquer que certaines compagnies accordent pour des parcours semblables des délais plus longs que d'autres compagnies. Pourquoi ?

L'autorisation d'un arrêt dans une gare intermédiaire est accordée depuis plusieurs années par la Compagnie d'Orléans.

La Compagnie de l'Ouest vient de soumettre, tout récemment, à l'homologation ministérielle, une disposition aux termes de laquelle tous les voyageurs porteurs de billets d'aller et retour ayant à effectuer un parcours équivalent à celui de Lille à Paris, ont la faculté de s'arrêter, pendant vingt-quatre heures au maximum, tant à l'aller qu'au retour, à une gare intermédiaire située sur l'itinéraire par lequel leur coupon d'aller ou de retour est valable.

Pourquoi même avantage ne serait-il pas accordé aux compagnies du Nord ?

Un de nos lecteurs nous cite également une disposition prise par la Compagnie du P.-L.-M., et qui viendrait, dans notre région, s'ajouter utilement aux dispositions, d'ailleurs avantageuses, qui régissent les abonnements.

Les gares de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Aix-les-Bains et Genève délivrent à l'avance, par série de 20, des billets de 1re, 2e, 3e classes, pour les gares de la banlieue de ces villes et réciproquement.

Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller ou retour). Leurs prix présentent une réduction de 10 % sur les prix des billets ordinaires. Les billets délivrés pendant les dix premiers mois de l'année sont valables jusqu'au 31 décembre inclus et ceux délivrés pendant les mois de novembre et décembre jusqu'au 31 décembre inclus de l'année suivante.

Il est évident que chaque année nous amène des améliorations notables dans les conditions de transport sur le réseau du Nord.

Amélioration dans la durée des trajets, sans remonter au temps des diligences et des premiers services par voie de fer, il n'est pas inutile de rappeler, en effet, que le trajet de Lille à Paris, qui s'effectuait en 4 heures en 1883, en 3 h. 45 en 1890, en 3 h. 7 en 1900, se fait aujourd'hui en 3 heures.

Le service de Calais, qui nécessitait 5 h. 22 en 1883, ne demande plus que 3 h. 40.

Amélioration dans les prix, grâce à la réforme des tarifs effectuée en 1892, par l'Etat. Tout cela est connu.

Mais des améliorations que nous venons d'indiquer naîtront, elles aussi, leur minute certaine : la présente serait d'amener une augmentation de trafic et ce n'est ce titre que la Compagnie du Nord ne manquera pas de s'y intéresser.

J. B.

Le Jeu aux courses

UN VŒU DU CONGRES DE BORDEAUX

Le Congrès des débitants de vin, dont nous avons parlé hier, s'est occupé du jeu aux courses et des responsabilités encourues par les débitants qui servent d'intermédiaires entre les bookmakers parisiens et leurs victimes.

Plusieurs congressistes ont demandé que M. le ministre de l'agriculture fasse voter un article additionnel à la loi réglementant le pari mutuel, article interdisant absolument tout mode de publication ou d'information en dehors des champs de courses, du turf, du sport des chevaux.

Adopté avec une adjonction tendant à dégager complètement la responsabilité des chefs d'établissement lorsque des paris ont lieu chez eux.

Notre correspondant parlementaire nous cite également les autres vœux suivants qui ont été adoptés :

En ce qui concerne l'heure de fermeture des établissements publics, un vœu est adopté qui demande que les pouvoirs de réglementation accordés aux municipalités soient restreints dans une large mesure et que le maximum de liberté soit accordé aux limonadiers.

Le Congrès proteste énergiquement contre les agissements de certains hauts fonctionnaires qui pactisent avec les sociétés de tempérance.

Un vœu est émis en faveur de la disparition complète des économats.

La saison théâtrale en 1904-1905

La proposition du Grand-Théâtre-Hippodrome

Nous avons exposé la combinaison Dolne-Melville, qui a trait à l'exploitation des deux théâtres du Fontenoy et de l'Hippodrome.

Nous avons voulu connaître les propositions faites par l'administration de l'Hippodrome-Théâtre qui sollicite également du Conseil municipal une subvention.

Afin d'être exactement renseignés, nous avons interrogé M. Jean Bossut-Pilchon, qui préside depuis tantôt douze années aux destinées de la société propriétaire de cette scène.

— L'administration de l'Hippodrome, nous dit M. Bossut, accepterait encore la convention qui a été exécutée pendant bien des années, soit une subvention de 25.000 francs obligeant : 1° à 18 représentations lyriques, dont une gratuite, à donner par la troupe du Théâtre Royal de Gand ou par la troupe du Théâtre Municipal de Lille ; 2° à la libre disposition de l'immeuble pour toute une série de fêtes, distribution, etc., à la désignation de l'administration municipale.

« J'ai en mains, ajoute M. Bossut, l'acceptation ferme de ces conditions par le directeur du Théâtre Royal de Gand ; et, des pourparlers échangés avec le Directeur du Théâtre Municipal de Lille me permettent de dire que nous pourrions traiter également avec lui, si l'Administration municipale le préférait.

» L'expérience de toutes les dernières campagnes, sans exception, prouve qu'il n'est pas possible d'intéresser le public à 18 représentations lyriques dans le cours d'une même saison, et plusieurs représentations ont été données chaque campagne devant un auditoire insuffisant pour justifier l'importance de la subvention municipale et le déplacement d'une troupe de plus de cent personnes.

» Le Directeur du Théâtre de Gand accepterait, si tel était l'avis de l'Administration Municipale, de réduire le nombre des représentations de 18 à 12 soit une représentation fixe chaque quinzaine, le chiffre de la subvention étant réduit dans la même proportion.

» L'économie ainsi obtenue pourrait servir à augmenter l'éclat des représentations dramatiques auxquelles le public roubaisien paraît s'intéresser de plus en plus.

» Voici, du reste, un extrait d'une lettre reçue à ce sujet de M. Ch. Baret ; M. Vast, à qui nous devons de si belles représentations des drames de Victor Hugo, nous fait également observer que quelques centaines de francs de subvention lui auraient permis d'améliorer chaque fois ses troupes par l'addition d'un ou plusieurs artistes de premier ordre.

» Entre temps, nous écrivait à la date du 22 avril 1904 M. Ch. Baret, je tiens à vous prévenir que pour l'année prochaine si vous pouvez obtenir une petite subvention, je pourrai vous donner mensuellement une magnifique représentation des derniers succès parisiens tels que « L'Adversaire », « Le Dédale », « Les Oiseaux de Passage »...

» Plusieurs villes ayant renoncé à la troupe de comédie stable ont traité avec moi pour une représentation dans les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars.

» Signé : Ch. Baret. »

L'ACHAT DE L'HIPPODROME

M. Bossut ne nous cache pas que l'exploitation de l'Hippodrome — qui a coûté environ 550.000 francs, — est loin de rapporter quoi que ce soit. Néanmoins, depuis quelques années, l'administration de ce théâtre, sans cependant donner aucun dividende à ses actionnaires, a pu amortir annuellement dix mille francs de sa dette.

— « Si la Ville veut faire un théâtre municipal, nous dit l'honorable M. Bossut, elle peut faire une excellente opération en achetant notre immeuble ; nous lui céderions volontiers et dans d'excellentes conditions ! »

Certes, la proposition est alléchante ! Mais vient-elle à son heure ?

G. L.

La Fête de l'Enseignement

Groupe scolaire de la rue d'Oran

Programme de la fête du 19 juin :

Samedi soir, retraite aux flambeaux organisée par l'Association des Anciens élèves avec le concours des plus grands élèves actuels de l'Ecole et de la Fanfare l'« Espérance ». Le cortège suivra l'itinéraire suivant : Départ de l'Ecole, rue Delespaul, rue d'Oran, jusqu'au pont de la Vigne, rue de Carligny, rue d'Alger, Grand-Rue, rue de la Conférence, rues d'Alger, de Carligny, du Caire, de Constantine, d'Alger, du Hutin, rue Delespaul, rentrée à l'Ecole.

Dimanche, à 10 heures. — Défilé avec chants, des 1.100 élèves du groupe scolaire. Le défilé suivra le même itinéraire que la retraite aux flambeaux.

A la rentrée à l'Ecole, distribution de gateaux à tous les élèves.

A 9 heures du soir. — Illumination du square Pierre-Gatteau, concert et mouvements de gymnastique.

L'Association des Anciens Elèves de l'école de la rue Decrême organise également pour le 19 juin une fête dont voici le programme :

A l'école, le matin, à 10 heures : 1. Conférence par un professeur. — 2. Chœurs exécutés par les élèves. — 3. Lancement du ballon « Le Jean Macé ». — 4. Distribution de gâteaux aux élèves de l'école.

La commission compte sur la présence de tous les anciens élèves pour célébrer le 14e de cette fête.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira le vendredi 1er juillet, à 8 heures et demie, pour une séance de mai.

UN PENDU

Hier matin, vers 5 heures, le nommé Merda François, 50 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue de Tilleul, a été trouvé pendu dans sa lumière.

Merda, qui était sans travail depuis 15 jours, buvait et chaque matin quittait son logement. On croit que c'est la peur de la misère qui l'a poussé au suicide.

Merda aurait déjà tenté deux fois de se pendre, mais on l'avait chaque fois sauvé.

M. le docteur Leroy, qui fut requis, constata le décès.

OUTRAGES A AGENT

Un tondeur, Morant Clément, âgé de 17 ans, demeurant rue de l'Alma, cour Tiberghien et Talion Pierre, 18 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue de la Lys, cour Lofield, ont été mis en état d'arrestation jeudi soir, pour outrages envers le sous-brigadier Lorthiois.

L'ORAGE

Hier après-midi, vers 5 heures, la foudre est tombée sur l'établissement des Moulins Broquaert-Bazin et Ets Boutron, rue Pauly. Les dégâts sont insignifiants.

VOL AU COMPTOIR

Un gamin de 10 ans, Jean Wattrelos, demeurant rue des Longues-Haies, 95, a dérobé hier, une somme de deux francs cinq cents dans le tiroir du comptoir de M. Tilon, épicier, marchand de vins, rue de la Vigne, 67.

Le jeune voleur a été remis à son père qui a restitué l'argent au propriétaire, au moment où il entrait dans un estaminet pour demander l'aumône. Vu son jeune âge, Wattrelos a été laissé en liberté.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 17 juin 1904

Naissances. — Lucienne Rampelberg, rue de Barbâ, cour Lefebvre, 1. — Adolphe Cazeller, rue des Longues-Haies, 263. — Raymonde Delgatte, rue de la Bûchere, 100. — Alexis Mercier, rue du Pile, cour Hershaert, 8. — Julien Leners, rue Blanchemaille. — Marcel Leners, rue Blanchemaille. — Lucienne Surbout, rue Blanchemaille. — Stéphane Cornuck, rue de Lille, cour Lemaire, 3. — Hermine Hoste, rue St-Eleuthère, 16. — Edouard Vilette, rue de Naples, 77.

Décès. — Henri Basquin, 48 ans, demeurant rue Blanchemaille. — Arthur Herbeler, 26 ans, boulanger, rue Blanchemaille. — Angèle Castelman, 5 ans, boulevard Montesquieu, 17.

BON COURTIER

très sérieux, visitant les épiceries et ayant bonne clientèle et références, est recherché pour le placement d'un produit concernant la fabrication de boissons de ménage. — Adresser offres au bureau du journal aux lettres P. M. G., Réveil. Lille.

TOURCOING

AU PROFIT DES TAPISSEURS EN GREVE

Demain dimanche 19 juin, à 6 heures du soir, dans la vaste campagne du Beau-Séjour, au Cinquet, grand bal champêtre, éclairé à giorno par 10.000 lanternes vénitiennes.

Pour la clôture du bal, grand feu d'artifice. Des tartes et des petits pains fourrés seront à la disposition des amateurs.

Prix d'entrée : 0 fr. 30 par personne, au profit des tapisseurs en grève.

On peut se procurer des cartes : chez Charles Desrumeaux, angle des rues de Paris et du Cinquet ; chez Ravelinghin, rue du Bois ; chez Castelan-Desmazières, rue du Cinquet, estaminet du Beau-Séjour.

POUR LES CREVISTES

Voici une nomenclature de dons parvenus vendredi matin au Syndicat des Tapisseurs :

Anonyme, 4 boîtes de savon, valeur 6 fr. ; M. Louis Lison, 1 kilo de café et 2 kilos de chicorée ; Anonyme, 2 rouleaux de papier avec bordure ; M. Jules Vermeulen, 25 kilos de pommes de terre nouvelles ; M. Moïse Legrand, 3 postures ; Groupe de l'Entente Economique, 100 kilos de potasse ; Groupe de l'Emancipation des travailleurs, de Mouscron, 2 francs ; Mme Joséphine Masurel, 2 kilos de chicorée, 1 kilo de sucre blanc ; Anonyme, 2 bouteilles de vin ; M. Baert, 12 portraits album, valeur 18 francs ; M. Désiré Loridan, un rasoir, valeur 7 francs.

ARRESTATION D'UN EXTRADE

La police de sûreté a arrêté hier soir en vertu d'un mandat d'extradition, un sieur Ange Dhaeze 61 ans, jardinier, originaire d'Ostrebeck (Belgique) demeurant rue de la Croix-Rouge, lequel était recherché par le parquet de Courtrai comme inculpé d'attentat à la pudeur sur une fillette de onze ans.

PAUVRE VIEUX

Hier soir, vers 5 heures, un vieux miséreux, nommé Philippe Pruvost, 69 ans, est tombé d'épilepsie place des Halles.

Quelques voisins et passants charitables se sont empressés autour de lui et lui ont fait reprendre ses sens.

Le pauvre vieux a pu ensuite rejoindre tant bien que mal son gîte, rue de l'Amiral-Courbet, 83, chez Destombes.

Malade sur la voie publique

Hier soir, vers 7 h. 45, un nommé Henri Levecque, 56 ans, demeurant rue Balzac, a été pris d'indisposition rue Balzac.

Des personnes compatissantes lui ont donné quelques soins, qui ont fait revenir le malade à lui.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 17 juin 1904

Naissances. — Delbecq Germaine, rue Larochefoucauld. — Lalleman René, rue du Jura, 3. — Couplet Eléonore, rue de la Blanche-Porte. — Vandekerkhove Jeannie, rue de Menin, 59. — De Buck Désiré, rue Favart, 20. — Bourel Jeanne, rue Châteaubriand, 41. — Dubry Etienne, rue Lhomond.

Décès. — Claeys Raphael, 4 mois, rue des Girondins, 64. — Vanhoutte Marie, 70 ans, rue Nationale, 122. — Desmettre J.-B., 78 ans, rue Montaigne, 56.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal de Croix s'est réuni jeudi en session ordinaire, sous la présidence du citoyen Desparbieux, maire.

La séance est ouverte à 8 heures 10.

Absents : F. Delepoulle, Bonnier, Debocq, Basquin, Leurinier. M. Dujardin est nommé secrétaire de session.

M. Carré, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Compte administratif de la commune de l'exercice 1903. — Le maire se retire et laisse la place au doyen d'âge.

M. Debry prend la présidence. Il donne la parole à M. Dujardin, Gélinier dit que ce compte, par suite de circonstances particulières, a été établi par trois comptables différents : MM. Manchet, Prévost et Fauvarque. Il prie le conseil d'approuver les comptes suivants :

Recettes : 241.282 fr. 04. — Dépenses : 213.667 francs 02. — Excédent de recettes : 27.615 fr. 02. — Excédent de dépenses : 11.119 fr. 56. — Reliquat sur l'exercice 1903 : 38.735 fr. 18.

Il demande de bien vouloir voter des félicitations à l'administration municipale, qui était en fonction le 31 mars 1904.

Le compte est approuvé par le conseil. Le maire reprit en séance.

Le conseil examine le budget supplémentaire de 1904 qui s'élève en recettes à 41.005 fr. 24 ; les dépenses sont les mêmes. — Adopté.

Le conseil adopte les propositions qui lui sont faites en ce qui concerne les ressources et les dépenses pour les chemins vicinaux qui s'élèvent à la somme de 4.854 francs ; le tout sera inscrit au budget de 1905.

Comme la commission de l'hospice n'a pas cru devoir laisser se livrer à l'examen des pièces déposées les deux membres de la minorité, le conseil décide qu'en l'absence d'élément d'appréciation et de vérification, il y a lieu de passer à l'ordre du jour.

M. Dubourg proteste.

M. le maire prouve qu'ils ont toujours été exclus des questions de la commission.

Comptes et budget de la fabrique de l'église de Croix. — Le conseil entend la lecture du rapport des comptes de la fabrique de l'église en 1903-1904 et du budget de 1905. Après un échange d'appréciations et constatant qu'une fois l'obscurité qui existe dans les documents présentés par la fabrique, il ne prend aucune décision et passe à l'ordre du jour.

Hospice et bureau de bienfaisance. — Demande de subvention. — Après lecture d'un rapport de l'administration des finances qui rappelant les difficultés que l'administration a rencontrées jusqu'à l'hospice, mais tenant compte de la situation particulière de cet établissement, demande une somme de 500 francs. Le conseil approuve ce rapport de la commission des finances et vote le crédit demandé.

Pour le bureau de bienfaisance, la commission propose 400 francs.

Le conseil vote cette somme.

Contributions des portes et fenêtres, des logements des instituteurs et instituteurs à imputer, suivant l'usage, sur l'article 19, du budget de 1904. — **Le conseil décide qu'il y a lieu de payer la** somme de 147 fr. 84 pour les portes et fenêtres des logements des directeurs, directrices d'écoles, gardien du cimetière et du concierge de la mairie.

Demandes des maîtres et maîtresses adjoints des écoles de Croix, en augmentation de la retenue des traitements de traitements et une allocation de courbon. — M. Dujardin, rapporteur. — La commission des finances, dans un rapport documenté, expose que le budget ne présente aucune espèce de disponibilité et que l'addition qui résulterait de cette demande s'élève à une somme de 1.100 fr., et qu'il est impossible de donner immédiatement satisfaction aux intéressés, lesquels n'insistent pas.

Le conseil adopte les conclusions du rapport.

Quant à la question du chauffage, le conseil l'adopte en principe, mais la renvoie à la commission des finances qui étudiera et déterminera la quantité de charbon qu'il conviendra d'allouer aux maîtres et maîtresses adjoints.

M. Dujardin demande de donner du charbon aux deux gardes qui n'en touchent pas.

Le maire dit qu'il y a un garde qui touche du charbon, parce qu'il est dans un bâtiment communal.

Demande formulée par les directrices d'écoles publiques et maternelles de Croix pour obtenir une indemnité annuelle. — Rapporteur M. Dejardin. — La commission des finances dit qu'il n'est pas possible de donner une suite favorable à la demande des directrices des écoles, en raison de l'augmentation des traitements octroyés par l'Etat, dont elles jouissent ; que la situation financière empêche de faire, de ce chef, un nouveau sacrifice. Approuvé par le conseil.

Chaussées. — L'adjudication est accordée relativement à la perception d'un droit supplémentaire de 0.05 pour les serviettes demandées en plus par les baigneurs.

Adjudication concernant l'enlèvement des boues et immondices. — *Adaptation au cahier des charges.* — Le conseil autorise M. le maire à renouveler l'adjudication pour trois nouvelles années à dater du 1er juillet 1904.

Le conseil prend en considération la demande des facteurs de Croix, et leur accorde un supplément de 100 francs.

Le conseil approuve les dépenses imprévues de 1903.

Monument à ériger à Blanqui, à Puget-Théniers, sa ville natale. — Le conseil vote une somme de 50 francs.

M. le maire donne lecture d'une lettre de remerciements du directeur de l'Institut Pasteur.

Une demande faite par la musique municipale est renvoyée à la commission des finances.

Quant à la question de la rue de l'Amiral-Courbet, M. le maire fait savoir qu'il a trouvé un moyen de faire couler les boues et qu'il suffira pour cela de faire une pente pour laisser couler les eaux. Le conseil accepte de faire faire ces travaux.

Le conseil appuie une pétition des habitants du quartier de l'Allumette contre la suppression de certains trains, qui sont très préjudiciables aux habitants.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Nous apprenons que M. Fauvarque Désiré, receveur municipal vient d'être nommé secrétaire de la commission administrative du bureau de bienfaisance.

Cet employé a-t-il l'intention de se mettre au service de la réaction ? Son acceptation à un poste offert par la majorité réactionnaire du bureau de bienfaisance nous surprend.....

LILLE

A la Jeunesse Républicaine

LA CONFERENCE ALFRED NAST

Mettant de suite en pratique les bons conseils qui lui ont été donnés récemment par M. Berget dans une conférence dont nous avons donné précédemment le compte rendu, la Jeunesse républicaine s'est occupée jeudi soir de la partie de son programme ayant trait à l'étude des questions économiques. L'ordre du jour de cette réunion comportait en effet une conférence de M. Nast, avocat à la Cour d'appel de Paris, sur « le Mouvement coopératif en France et à l'étranger ».

M. Nast est un spécialiste en matière ; il est très au courant des questions de coopération, et a visité déjà les principales coopératives de France, de Belgique et d'Allemagne. Il s'est arrêté quelques jours dans notre ville en se rendant à Hambourg où il doit assister à un congrès des Sociétés coopératives. Le sujet qu'il traitait jeudi lui est par conséquent très familier.

Il l'a d'ailleurs exposé d'une façon très simple et avec une facilité qui dénote une parfaite connaissance de la question.

Il parle d'abord de l'Angleterre, pays célèbre par les résultats auxquels la coopération a conduit. Ce sont les coopératives de consommation qui ont obtenu dans ce pays le plus remarquable succès, et cela s'explique étant donné que ce sont celles qui présentent l'intérêt le plus général. Elles opèrent en effet vis-à-vis et en faveur des consommateurs ; or, les consommateurs c'est tout le monde.

Les coopératives de consommation sont donc celles qui méritent le plus d'attention. On peut dire qu'en réalité c'est en Angleterre qu'elles ont pris naissance. Tout le monde a entendu parler de ces pauvres ouvriers n'ayant pour simple force que leur bonne volonté et leur idéal, qui, il y a une soixantaine d'années, ont créé dans une petite ville d'Angleterre la première société coopérative de consommation, universellement connue aujourd'hui, « Les Equitables Pioniers de Rochdale ».

Ils eurent l'idée de se passer de l'intermédiaire des commerçants qui, à cette époque, pratiquaient les falsifications des marchandises sur une très grande échelle, et, au milieu d'innombrables difficultés, ces tisserands ouvrirent leur misérable petite boutique dans une ruelle nommée elegamment désignée sous le nom de « Ruelle des Crapauds ».

Ils firent fait du chemin, leur volonté et leur ténacité ayant eu raison de tous les obstacles.

Ils se sont aujourd'hui installés dans un des plus beaux quartiers de la ville, possèdent un véritable palais, comptent plus de quatorze mille membres, font dix millions d'affaires par an, et les quelques livres de beurre et de farine dont était garni leur étalage au début ont fait place à tout ce qui est nécessaire à la vie journalière.

Ils ont réalisé intégralement le programme qu'ils s'étaient tracé dans leurs statuts. La fédération qu'ils avaient pour ainsi dire prévue existe actuellement, et, au grand bénéfice de tous les coopérateurs fédérés, elle achète directement toutes les marchandises aux producteurs.

Ils vont beaucoup plus loin. Les sociétés coopératives de consommation se développant très rapidement, ils fondèrent ce qu'on appelle les « Whole Sales ». Après avoir ainsi conquis le commerce en gros, ils songèrent aux produits exotiques dont le prix était considérablement augmenté par suite des bénéfices énormes que s'adjugeaient les transporteurs pour amener ces produits en Angleterre. Ils voulurent avoir leur flotte coopérative, et ils ont actuellement d'énormes bateaux allant aux colonies anglaises chercher directement les denrées exotiques. Détail intéressant à noter, ils donnèrent à ces bateaux des noms rappelant leur idéal : Liberté, Equité, Fédération, Progrès, etc. Ils ont ainsi continuellement présent à leur pensée cet idéal social de justice et d'équité qui a fait leur force et leur triomphe.

En 1873 ils ouvrirent leur premier atelier coopératif ; ils créèrent des fabriques, en commençant par produire ce qui pouvait le plus facilement être débité : biscuits, savons, chaussures, vêtements, etc. Ils ont maintenant des établissements aussi beaux et aussi vastes sous la forme coopérative que ceux qui fonctionnent sous la forme capitaliste et égoïste.

Ils pensèrent qu'il n'était pas suffisant que la coopération satisfasse des intérêts matériels, et s'occupèrent également de leur éducation intellectuelle et morale. Ils ont une vaste imprimerie coopérative où ils impriment des brochures de propagande, des livres d'éducation sociale, etc.

Ils passèrent ensuite à la coopération agricole, et en 1896 ils firent l'acquisition d'un véritable village où ils font de la grande culture et de l'élevage. Le château dont était pourvu ce village sert actuellement à hospitaliser les coopérateurs malades ayant besoin d'un peu de repos et de grand air, « et c'est ainsi, dit l'orateur, qu'on a pu partir des intérêts les plus terre à terre du ventre et de l'estomac pour arriver aux intérêts les plus nobles, aux intérêts de l'humanité ».

L'Angleterre compte actuellement 1,500 sociétés coopératives groupant près de deux millions de coopérateurs, constituant, avec leurs familles, environ cinq à six millions de personnes qui reconnaissent les bienfaits de la coopération et qui en jouissent.

En ce qui concerne la Belgique, le mouvement coopératif s'y est également développé d'une façon considérable. Malheureusement, dans ce pays, les sociétés sont extrêmement divisées. C'est ainsi qu'à Gand, en face du Vooruit, société socialiste, il y a une autre coopérative catholique et réactionnaire. Les luttes sont quelquefois ardentes entre ces diverses sociétés ; elles se diffament les unes les autres, et ces difficultés doivent souvent être tranchées par les tribunaux. Il est regrettable qu'il en soit ainsi, mais, d'autre part, la Belgique a sur la France l'avantage d'avoir un parti socialiste assez unifié. On peut se demander ce qu'il adviendrait du mouvement coopératif si une scission se produisait dans le parti socialiste belge, entraînant ainsi des luttes qui, sans doute, seraient assez vives, entre coopératives socialistes d'une certaine nuance et coopératives socialistes d'une nuance moins accentuée.

M. Nast est convaincu que les coopératives belges n'ont pas pu précisément donner les mêmes résultats économiques que les coopératives anglaises ou allemandes parce qu'elles se sont divisées pour des motifs d'ordre politique ou religieux, parce qu'elles n'ont pas pu fonder une organisation coopérative purement économique.

En Allemagne, le mouvement a acquis, en très peu de temps, une ampleur considérable, et certaines sociétés sont colossales. Il y en a onze qui ont plus de dix mille membres.

A Dresde, l'une d'elles compte actuellement 23.000 adhérents ; une autre en groupe 33.000. A Leipzig, les ouvriers saxons créèrent en 1884 une coopérative qui s'est développée très rapidement. Elle possède une boulangerie qui compte 18 fours doubles. Ils se sont affranchis de l'intermédiaire de ceux qui vendaient la farine et installèrent un moulin coopératif très perfectionné, fonctionnant par l'électricité.

Ce n'est cependant pas encore la plus grande boulangerie coopérative d'Allemagne, car la ville de Breslau en possède une bien plus importante, qui est la plus forte du continent. La coopérative de Breslau compte 85.000 sociétaires.

En 1899 on fonda à Hambourg une société coopérative au fonctionnement de laquelle des députés du Reichstag prirent une part très active. Elle a crée une soixantaine de logements ouvriers qui sont loués à des conditions de prix très avantageuses.

En terminant, l'orateur constate que, si on compare les coopératives françaises avec celles des pays qui viennent d'être rapidement passées en revue, on est amené à regretter que la coopération en France soit encore à l'état d'enfance. Il est certain que nous professons toujours d'excellentes idées, mais elles sont généralement mises en pratique par nos voisins qui se les approprient à leur grand profit.

On compte cependant presque autant de coopérateurs en France qu'en Allemagne, mais nous manquons totalement de fédération ; toutes les tentatives qui ont été faites à ce sujet ont presque toujours échoué. Les coopérateurs français devraient être plus pratiques et comprendre que ce n'est que par l'union qu'ils arriveront à obtenir, comme en Allemagne et en Angleterre, des résultats satisfaisants.

M. Nast insiste sur ce point que les résultats merveilleux obtenus dans ces deux pays proviennent de ce qu'on a su se tenir sur le terrain économique, et il est à souhaiter que les Français s'inspirent de ce qui se passe à l'étranger plutôt que de former des associations à l'esprit exclusiviste comme cela se produit actuellement.

EXPLOITS DE MILITAIRES

Vendredi soir, vers minuit et demi, quatre soldats du 1er chasseurs déambulaient, dans un état d'ébriété manifeste, dans la rue des Etaques, dont ils effrayaient les habitants par leurs extravagances menaçantes.

Deux d'entre eux pénétrèrent de force dans l'estaminet Dumont, dont la tenancière aidée par un consommateur, le sieur Vanheule Alexandre, charbonnier, âgé de 19 ans, essayèrent de les faire sortir.

L'un des soudards poussant Vanheule dans la rue, le renversa d'un coup de tête, pendant que l'autre le frappait de sa bayonnette.

Les cris poussés par le malheureux provoquèrent l'intervention des voisins qui mirent les soldats en fuite.

Ceux-ci furent arrêtés près de la porte de la caserne.

Vanheule, blessé au bras et à la tête, fut transporté à la Permanence, où il reçut les premiers soins de M. le docteur Bieuzé.

Il nous semble que des faits aussi regrettables pourraient facilement être évités si l'on interdisait le port d'armes aux soldats en sortie.

A LA CASERNE DES TRINCLOTS

Hier matin, le maréchal des logis Christiaens et le brigadier Lobbedez, du 1er escadron du train des équipages, procédaient au dressage d'un jeune cheval dans la cour de la caserne, lorsque par une ruade l'animal accrocha l'éperon du brigadier.

Le maréchal des logis Christiaens ayant essayé en vain de retenir la bête emballée, Lobbedez fut traîné sur une longueur d'environ deux cents mètres.

Le cheval ayant été arrêté par un courageux tringlot, le brigadier Lobbedez qui s'était fait de sérieuses contusions a été transporté à l'Infirmerie.

Son état est assez satisfaisant.

LA HERNIE GUÉRIE

grâce au nouvel appareil

Soupape VUACHET

Guérison des hernies et difformités du corps à tout âge, plus de 20 ans d'expérience, breveté s. g. d. g. **Bandagiste-Orthopédiste**, ancien curateur herniaire, venant de Paris, attaché à la chirurgie. Après 3 mois d'application du bandage **VUACHET**, le malade, que les hernies ont alité depuis plusieurs années, obtient la cure certaine et redevient aussi robuste qu'avant.

Par l'application de son appareil, dont il est le seul propriétaire, **M. Vuachet** s'engage à maintenir toutes les hernies quel qu'en soit le volume ou l'ancienneté, descentes, ruptures, cassures. Il prouve la guérison radicale par des milliers d'attestations identiques à la suivante :

« Atteint d'une hernie très volumineuse pendant 10 ans, il m'a été impossible de travailler. **M. Vuachet** m'avant placé son nouvel appareil, je suis complètement guéri.

« Merci et reconnaissance. « X. L.

« Montataire (Oise). »

Consultations gratuites chaque mois :

Maubeuge, hôtel du Grand-Cerf, le 18 de chaque mois.

Valenciennes, Hôtel du Nord, le 19 de chaque mois.

Cambrai, hôtel Gourdin, (gare annexe) le 20 de chaque mois.

Caudry, Charlet, Hôtel et Buffet de la Gare, le 21 de chaque mois.

Le Cateau, Hôtel du Nord, le 22 de chaque mois.

Denain, Hôtel de l'Europe, le 23 de chaque mois.

LILLE, Hôtel du Commerce, rue de Béthune, N° 15, le 24 et le 30 de chaque mois.

Béthune, *Hôtel de France*, le 25 de chaque mois.

Lens, Hôtel du Commerce, place de la Gare, le 26 de chaque mois.

Lillers, Hôtel du Commerce, place de la Gare, le 27 de chaque mois.

Douai, Grand-Hôtel Dumetz, 6, place de la Gare, le 28 de chaque mois.

Arras, Hôtel du Commerce, le 29 de chaque mois.

Pour toutes demandes et correspondance, écrire à la Maison **Vuachet**, 31 bis, rue de Dunkerque, Paris.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 17 juin 1904

Présidence de M. SEE, vice-président

UN GAMIN QUI PROMET. — Un jeune bambin de 13 ans, Jean Houplines, dont les parents habitent Wattrelos, comparaît à la barre, sous l'inculpation de vagabondage.

Malgré son jeune âge, Houplines a déserté le domicile de ses parents depuis plus d'un an et demi, et n'a vécu, depuis cette époque, que près de la frontière, se livrant à ce travail si dangereux : la fraude. Ses parents déclarent qu'ils ne peuvent se faire obéir du gamin et qu'il faudrait lui donner une bonne leçon.

Le tribunal, se rangeant à cet avis, envoie le jeune Houplines, en correction jusque l'âge de 20 ans.

VOL DE CHARBON. — Un journalier, Henri Demey, 48 ans, demeurant à Armentières, était occupé à voler du charbon, quand il fut surpris par un agent qui passait près de là.

Ce dernier, constatant le délit dont se rendait coupable Demey, voulut l'arrêter. Mal lui en prit, car à peine l'avait-il abordé, qu'il recevait sur la tête un violent coup de poing, tandis que le voleur essayait de prendre la fuite.

Force resta cependant à la loi, et Demey qui comparaît devant les juges, pour vol et rebellion, récolte un mois de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Deux voisins, Victor D..., 43 ans, et Emile D..., 36 ans, demeurant tous deux à Lille, sont au banc des prévenus, inculpés de coups réciproques.

Le tribunal condamne D... à 6 jours d'emprisonnement, et acquitte Emile D...

— Victor Wattrelos, 27 ans, maçon à Hautbourdin poursuivi pour coups aux époux Boinin s'entend condamner à 3 jours de prison avec sursis.

— Gustave Poulet, de la Madeleine, est condamné par défaut, à 15 jours de prison, pour tentative de vol à l'épicerie Peu.

— 20 jours de la même peine, par défaut, à Louis Isbled, demeurant à Lille, pour coups.

— Louis Doolaege, 28 ans, et Clément Bouckaut, 21 ans, journalier, sont poursuivis pour avoir dans la soirée de dimanche dernier, arraché un volet et brisé une fenêtre à un estaminet de Lomme. A chacun 3 jours de prison.

— Même peine, mais avec sursis, à Jean Quéva, pour coups à Lille.

— Pierre Smagghe est condamné à 6 jours pour le même délit.

— Pour avoir volé une certaine somme à M. Deroubaix, boulanger, à Toufflers, Louis Delcourt, 28 ans, journalier, dans cette commune, s'entend condamner à 2 mois de prison avec sursis.

— Jean P..., récolte 50 francs d'amende avec la loi Bérenger, pour avoir « boxé » à la sortie d'un estaminet.

— Verstraete Cyrille est inculpé de bris de clôture, ce qui lui vaut 6 jours de prison.

— Pour infraction à un arrêté d'expulsion, Remi Decruyenaere, 29 ans, encourt un mois de prison, avec sursis, ce qui n'est pas banal.

— Victor Debusschère, 22 ans, maçon, est condamné à 6 jours de prison et 500 francs d'amende pour fraude ; 3 jours avec sursis et 500 francs d'amende sont octroyés à Clémence Codron, 19 ans, fileuse, pour le même délit.

— Lefebvre Emile, 25 ans, fileur, demeurant à La Madeleine, est condamné à 10 jours de prison avec sursis pour bris de cinq carreaux à la devanture d'un estaminet de cette commune, et pour s'être rebellé envers le gendarme qui voulait l'arrêter.

— Deux jeunes gens, Hilaire Naessens, 16 ans, journalier à Toufflers, et Louis Vasset, 15 ans, sont traduits devant le tribunal pour vol d'une somme de 70 francs et de quelques objets mobiliers au préjudice de M. Delescluse de Lys-lez-Lannoy.

Naessens est condamné à 8 jours de prison avec sursis, et Vasset, acquitté, est rendu à ses parents comme ayant agi sans discernement.

— Emile Vercruysse, 34 ans, tisseur, Jean Vercruysse, 40 ans, apprêteur, Arthur Vercruysse, 19 ans, employé, Jean Vanhœcke, 18 ans, Fernand Dubrunfaut, 17 ans et Louis Vambelle, 23 ans, comparaissent devant la justice pour coups réciproques à Wattrelos.

Les trois premiers sont acquittés. Les autres, Jean Vanhœcke, Fernand Dubrunfaut et Louis Vambelle, s'entendent infliger 16 francs d'am